

Royaume du Maroc



Rapport de Synthèse

Sur le Pluralisme

1^{er} semestre 2009

Magazines d'Information

& Autres Emissions

Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2009





Sommaire

1 – Référentiel juridique

2 – Paramètres de contrôle

2-1 Médias audiovisuels objets du contrôle

2-2 Modalités de relevé des temps de parole des personnalités publiques

2-3 Volumes horaires traités

3 – Présentation des résultats

1 - Le pluralisme politique

1-1 Résultats globaux

1-2 Résultats par média

1-2-1 Médias audiovisuels à couverture nationale

1-2-2 Médias audiovisuels à couverture multirégionale

1-2-3 Médias audiovisuels à couverture régionale ou locale

1-3 Les Non Définis

2 - Le pluralisme syndical et professionnel

3 - Les acteurs institutionnels

3-1 Le Premier ministre

3-2 Le Président de la Chambre des Représentants

3-3 Le Président de la Chambre des Conseillers

4 – Observations générales

5 – Annexes & Sommaire des Tableaux

1- Référentiel juridique

« (...) Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. » (Décision du CSCA n°46-06, Préambule, Paragraphe 2)

L'accès du gouvernement, des partis de la majorité parlementaire, des partis de l'opposition parlementaire et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est fondé sur le principe de l'équité dont la mise en œuvre est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n°5480 du 7 septembre 2006).

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose: « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.* »

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose: « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.* »

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi, l'article 3 (alinéa 1^{er}) dispose: « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.* »

L'article 5 précise les critères de représentativité: « *La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.* »

2- Paramètres du contrôle

En application des dispositions de la Décision du CSCA n°46-06, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (Haca) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques dans **les Magazines d'Information et les Autres Emissions pour le Premier Semestre 2009 (du 1^{er} Janvier au 30 Juin)** sur quatre chaînes de télévision et treize stations de radio.

2-1 Médias audiovisuels objet du contrôle

Les médias audiovisuels, objets du contrôle, se répartissent en trois catégories: les médias audiovisuels à couverture nationale, les médias audiovisuels à couverture multirégionale et les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale.

- **Médias audiovisuels à couverture nationale:**
 - TV Al Oula.
 - TV 2M.
 - Radio Nationale.
 - Radio Amazighe.
 - Radio Chaîne Inter.
 - TV Médi 1 Sat. (Nous avons intégré cette télévision à cette catégorie en prévision de son changement de statut).

- **Médias audiovisuels à couverture multirégionale**
 - Radio Atlantic
 - Radio Aswat
 - Cap Radio.

- **Médias audiovisuels à couverture « régionale »**
 - TV Laâyoune
 - Radio Chada FM
 - Radio Casa FM
 - Radio MFM Atlas
 - Radio MFM Saïss
 - Radio MFM Souss
 - Radio Plus Agadir
 - Radio Plus Marrakech

Ces médias audiovisuels se répartissent en médias publics et privés:

- **Médias audiovisuels publics:** TV Al Oula, TV 2M, TV Laâyoune, La Radio Nationale, la Radio Amazighe et la Radio Rabat Chaîne Inter.
- **Médias audiovisuels privés:** TV Médi 1 Sat, Radio Atlantic, Radio Aswat, Radio Chada FM, Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss et Radio MFM Souss, Cap Radio, Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech.

2-2 Modalités de relevé des temps de parole des personnalités publiques

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes:

1. **Les Quatre Parts** (gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement-PNR). Par ailleurs, une section est consacrée aux « Non Définis ».
2. **Les Intervenants Syndicaux et Professionnels** (membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles).
3. **Les Acteurs Institutionnels** (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

A. Les Quatre Parts:

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il est procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées dans la catégorie de la majorité lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux qualités ou plus (membres de partis de la majorité et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci interviennent expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs), quel que soit leur mandat: national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

Les « Non Définis »: il s'agit des interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane n'a pas été fournie par le média audiovisuel concerné lors de leur passage à l'antenne ; il s'agit d'élus locaux: membres de conseils régionaux, d'assemblées préfectorales ou provinciales ou d'élus communaux.

B. Les Intervenants syndicaux et professionnels:

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

C. Les Acteurs Institutionnels:

Il s'agit de trois acteurs politiques: le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

2-3 Volumes horaires globaux

A. Statistiques sur les programmes suivis:

Durant le 1^{er} semestre 2009, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité **2170** Magazines d'Information & Autres Emissions (1676 magazines d'information et 494 autres émissions) pour une durée horaire globale de **1367:16:19** (mille trois cent soixante sept heures, seize minutes et dix-neuf secondes), dont 955:25:35 pour les magazines d'information et 411:50:44 pour les autres émissions.

B. Volumes horaires globaux:

Durant le 1^{er} semestre 2009, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques consacrées au pluralisme s'est élevé, tous médias audiovisuels confondus, à **330:23:12** (trois cent trente heures, vingt trois minutes et douze secondes). Il faut préciser ici que ce volume horaire global inclut aussi bien les diffusions initiales que les rediffusions.

Dans ce volume global, la part des médias publics est de 151:49:18 (cent cinquante et une heures, quarante neuf minutes et dix-huit secondes), soit 45,95% du volume global. Quant à la part des médias privés, elle s'est élevée à 178:33:54 (cent soixante dix-huit heures, trente trois minutes et cinquante quatre secondes), soit 54,05% du volume horaire global. A titre de comparaison, le volume horaire global durant le second semestre 2008 n'était que de 71:21:32 (soixante et onze heures, vingt et une minutes et trente deux secondes). Cette augmentation très sensible est due à l'intérêt soutenu accordé par les médias audiovisuels publics et privés à l'actualité et au débat électoraux relatifs aux élections communales du 12 Juin 2009.

Tableau 1: Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis selon leur couverture

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Médias à couverture nationale	
Radio Nationale	56:44:33
TV Al Oula	35:26:31
TV 2M	29:57:27
Radio Amazighe	18:03:48
Radio Chaîne Inter	10:53:03
TV Médi 1 Sat	00:43:56
Total	151:49:18
Médias à couverture multirégionale	
Radio Aswat	32:41:12
Radio Atlantic	15:59:34
Cap Radio	06:09:35
Total	54:50:21
Médias à couverture régionale ou locale	
Radio Casa FM	23:34:30
Radio Plus Marrakech	21:47:44
Radio Plus Agadir	16:48:49
Radio MFM Souss	16:04:53
Radio MFM Atlas	16:03:30
Radio MFM Saïss	15:00:31
Radio Chada FM	12:20:45
TV Laâyoune	02:02:51
Total	123:43:33
Total global	330:23:12

3- Présentation des résultats

1 – Le pluralisme politique

1 – 1 Résultats globaux

Le tableau ci-dessous montre que le gouvernement et les partis de la majorité d'une part et les partis de l'opposition de l'autre font pratiquement jeu égal sur les médias du pôle public, sauf sur Radio Chaîne Inter et surtout sur TV Laâyoune.

Par contre, sur trois autres médias privés, la part du gouvernement et de la majorité représente le double de celle de l'opposition sur Cap Radio, voire le triple sur Radio Aswat et Radio Atlantic.

Par ailleurs, sur trois médias privés (Radio MFM Souss, Radio Chada FM et Radio Plus Marrakech), le volume horaire global des partis de l'opposition dépasse celui du gouvernement et des partis de la majorité.

Tableau 2: Les Quatre Parts dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions pour le 1^{er} semestre 2009 sur l'ensemble des télévisions et radios suivies

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
Médias audiovisuels à couverture nationale					
Radio Chaîne Inter	37,13%	25,82%	62,95%	37,05%	-
TV 2M	20,29%	38,48%	58,77%	40,65%	00,58%
TV Al Oula	14,31%	40,08%	55,11%	44,88%	00,01%
Radio Amazighe	00,48%	47,82%	48,30%	42,23%	09,46%
Radio Nationale	08,61%	39,57%	48,18%	47,66%	04,16%
TV Médi 1 Sat	56,22%	11,21%	67,43%	32,57%	-
Médias audiovisuels à couverture multirégionale					
Radio Atlantic	61,23%	17,93%	79,16%	20,84%	-
Radio Aswat	21,78%	53,59%	75,37%	24,63%	-
Cap Radio	05,27%	58,48%	63,75%	36,25%	-
Médias audiovisuels à couverture régionale					
TV Laâyoune	55,43%	37,26%	92,69%	07,31%	-
Radio Plus Agadir	02,05%	51,72%	53,77%	33,41%	12,82%
Radio Casa FM	01,57%	51,44%	53,01%	40,21%	06,78%
Radio MFM Saïss	04,04%	45,08%	49,12%	32,27%	18,60%
Radio MFM Souss	01,43%	42,37%	43,80%	45,72%	10,48%
Radio MFM Atlas	02,17%	41,25%	43,42%	40,11%	16,47%
Radio + Marrakech	05,55%	25,47%	31,03%	49,59%	19,38%
Radio Chada FM	02,36%	28,06%	30,41%	50,16%	19,43%

Tableau 3: Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis

Partis Médias	Radio Nationale	Tv Al Oula	TV 2M	Radio Casa FM	Radio Aswat	Radio Amazighe	R. MFM Souss	R. + Marrakech	R. MFM Saïss	R. MFM Atlas	Radio Chada FM	R. + Agadir	Autres**	Total
PJD	04:53:47	03:01:01	02:10:30	03:09:15	02:12:22	01:09:37	01:34:44	01:30:26	01:18:44	01:04:09	02:02:50	00:31:47	02:30:41	27:09:53
PI	03:52:36	03:50:15	02:22:49	02:07:11	01:40:25	02:25:31	01:30:43	01:23:51	01:34:56	01:10:28	00:21:54	00:54:02	02:00:00	25:14:41
USFP	04:23:06	03:16:19	03:37:47	02:22:02	01:41:47	01:29:58	01:25:48	00:18:41	00:58:01	01:07:12	00:24:00	01:27:24	01:24:18	23:56:23
PAM	02:00:44	02:18:55	03:39:23	02:21:38	02:21:31	01:11:06	01:08:25	01:15:13	01:35:17	01:45:09	01:45:28	00:30:23	01:38:43	23:31:55
MP	04:50:16	03:14:46	04:29:03	01:28:33	00:28:02	01:02:08	00:38:55	00:12:38	00:21:59	00:36:23	00:20:26	00:23:22	01:37:29	19:44:00
UC	02:49:02	03:11:15	00:21:40	01:45:56	01:02:36	01:16:30	00:34:12	02:09:44	00:35:28	01:07:19	00:20:23	00:23:48	00:25:48	16:03:41
PPS	02:18:21	02:52:39	01:25:33	00:23:37	01:53:48	00:58:03	00:38:08	00:09:17	00:51:18	00:20:04	00:16:56	00:34:35	00:53:13	13:35:32
RNI	01:19:50	00:12:20	00:45:40	02:22:19	00:11:04	00:19:11	01:01:02	00:43:34	01:26:51	00:35:54	00:41:41	00:46:45	00:54:38	11:20:49
PSU	00:46:48	00:22:38	00:36:06	-	00:08:43	00:39:11	00:56:46	00:09:51	-	00:17:28	00:19:05	00:10:26	00:49:00	05:16:02
FFD	00:55:06	00:20:00	00:16:07	-	00:10:58	00:37:23	00:25:08	00:55:43	00:25:52	00:31:27	00:20:05	-	-	04:57:49
PT	00:45:34	00:06:24	00:07:12	00:32:35	00:16:14	00:16:07	00:54:56	00:34:20	00:24:36	-	00:19:37	00:24:16	-	04:41:51
FC	00:26:10	01:46:06	-	-	-	00:15:23	00:43:46	00:23:57	-	00:18:12	00:13:57	00:23:28	-	04:30:59
Ahd Ad	00:26:54	-	-	-	00:07:44	00:02:27	00:31:31	00:12:48	-	00:08:22	00:09:41	00:20:02	00:24:25	02:23:54
SAP*	00:02:26	-	00:03:12	-	02:07:36	00:08:17	-	-	-	-	-	-	-	02:21:31
Nahda	00:03:38	-	-	00:15:48	-	00:11:50	00:36:29	00:16:00	-	00:20:48	00:11:22	00:21:44	-	02:17:39
PML	00:27:40	-	-	-	-	00:11:33	00:29:34	-	00:27:54	00:11:52	00:10:36	00:16:33	-	02:15:42
PRE	00:10:56	-	-	00:41:55	-	00:02:25	-	00:16:01	00:00:44	00:26:27	00:19:54	00:15:27	-	02:13:49
PS	00:58:39	00:08:49	-	-	-	00:05:33	-	00:14:13	-	00:10:33	00:14:04	-	00:21:50	02:13:41
PEDD	00:02:47	-	-	00:19:11	-	00:08:05	-	00:17:06	00:39:30	00:12:44	00:12:26	-	-	01:51:49
PLJS	-	-	-	-	-	00:06:01	00:20:04	00:17:25	00:17:46	00:21:29	00:17:50	00:09:41	-	01:50:16
MDS	00:19:30	00:24:40	00:01:39	-	-	00:13:16	-	-	00:19:20	00:16:29	-	-	-	01:34:54
PRD	-	-	00:08:50	00:19:14	-	00:10:46	-	00:32:55	-	00:15:37	00:14:13	-	-	01:41:35
PRV	00:10:32	00:08:41	00:02:16	-	-	00:11:13	-	00:16:24	00:17:51	00:13:04	00:13:08	-	-	01:33:09
PUD	00:04:49	-	-	-	-	-	-	00:14:01	00:29:55	00:25:40	00:18:27	-	-	01:32:52
PADS	00:07:30	-	-	-	-	00:04:34	-	00:31:33	00:31:51	-	-	00:16:10	-	01:31:38
PCS	00:15:01	-	-	00:22:20	-	00:01:18	-	00:16:55	-	00:03:55	00:20:45	-	-	01:20:14
Amal	00:11:39	-	-	-	-	00:08:56	-	00:21:02	-	-	00:19:20	-	-	01:00:57
PCNI	00:08:32	00:05:52	00:03:56	-	-	00:06:43	-	-	-	-	-	-	-	00:25:03
PA	00:05:57	-	-	-	-	00:07:08	-	-	-	00:11:08	-	-	-	00:24:13
PSD	00:05:58	-	-	-	-	00:06:15	-	-	-	-	-	-	-	00:12:13
UMD	00:04:38	-	-	-	-	00:06:52	-	-	-	-	-	-	-	00:11:30
PDN	00:05:52	-	-	-	-	00:03:05	-	-	-	-	-	-	-	00:08:57
Total	33:14:18	25:20:40	20:11:43	18:31:34	14:22:50	13:56:25	13:30:11	13:33:38	12:37:53	12:11:53	10:28:08	08:09:53	13:00:05	209:09:11

** **Autres:** Cap Radio, Radio Chaîne Inter, Radio Atlantic, TV Laïyoune et TV Médi 1 Sat.

* Il s'agit essentiellement des interventions de M. Najib El Ouazzani (après sa démission du PAM et avant la création du Parti Al Ahd Addimokrati) au sein de l'émission « Al Mawid Assiyassi » sur Radio Aswat le 12 janvier 2009.

Tableau 3 Bis (Autres *):

Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis

Partis politiques	Cap Radio	Radio Chaîne Inter	Radio Atlantic	TV Laâyoune	TV Médi 1 Sat	Total
PJD	00:37:59	01:27:55	00:15:58	-	00:08:49	02:30:41
PI	00:34:58	00:15:03	01:09:59	-	-	02:00:00
USFP	00:37:31	00:31:43	00:02:02	00:13:02	-	01:24:18
PAM	00:42:40	00:35:01	00:21:02	-	-	01:38:43
MP	00:16:40	00:52:40	00:20:54	00:07:15	-	01:37:29
UC	-	-	00:25:48	-	-	00:25:48
PPS	00:18:25	00:32:04	-	-	00:02:44	00:53:13
RNI	00:22:03	00:08:39	-	00:23:56	-	00:54:38
PSU	00:26:22	00:22:38	-	-	-	00:49:00
Ahd Ad	00:21:15	00:03:10	-	-	-	00:24:25
PS	00:21:50	-	-	-	-	00:21:50
Total	04:39:43	04:48:53	02:35:43	00:44:13	00:11:33	13:00:05

Ces deux tableaux montrent que quatre partis politiques ont bénéficié, tous médias audiovisuels confondus, de plus de 23 heures et c'est le PJD qui arrive en tête avec **27:09:53**.

Quant aux trois autres partis, ils ont bénéficié des temps de parole suivants:

- PI 25:14:41.
- USFP 23:56:23.
- PAM 23:31:55.

Trois médias audiovisuels publics ont réalisé les volumes horaires les plus importants et ont dépassé les 20 heures. Il s'agit dans l'ordre de: la Radio Nationale (33:14:18), TV Al Oula (25:20:40) et TV 2M (20:11:43). Quant au média privé qui a réalisé le volume horaire le plus important, c'est Radio Casa FM avec 18:31:34 suivie de la Radio Aswat avec 14:22:50.

Le volume horaire global, tous supports suivis confondus, de **209:09:11** s'explique par la campagne électorale des communales qui a dominé ce semestre (1^{er} Janvier-30 Juin 2009) et qui avait démarré dès le mois de février 2009.

1 – 2 Résultats par média

Il est procédé, dans ce rapport, à une présentation séparée des résultats selon que les médias aient une couverture nationale (Médi 1Sat a été intégrée dans cette catégorie), multirégionale ou régionale.

1-2-1 Médias audiovisuels à couverture nationale

Les médias audiovisuels à couverture nationale sont les suivants: TV Al Oula, TV 2M, la Radio Nationale, la Radio Amazighe, Radio Chaîne Inter et TV Médi 1 Sat.

**Tableau 4: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale
(Pourcentages)**

	Gouvernement	Majorité	Gouvernement + Majorité	Opposition	PNR
R. Chaîne Inter	37,13%	25,82%	62,95%	37,05%	-
TV 2M	20,29%	38,48%	58,77%	40,65%	00,58%
TV Al Oula	14,31%	40,80%	55,11%	44,88%	00,01%
Radio Amazighe	00,48%	47,82%	48,30%	42,23%	09,46%
R. Nationale	08,61%	39,57%	48,18%	47,66%	04,16%
TV Médi 1 Sat	56,22%	11,21%	67,43%	32,57%	-

Tableau 4 Bis: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (Volumes Horaires)

	Gouvernement	Majorité	Gouvernement + Majorité	Opposition	PNR
R. Nationale	03:07:51	14:23:31	17:31:22	17:19:56	01:30:51
TV Al Oula	04:13:55	12:04:07	16:18:02	13:16:33	00:00:15
TV 2M	05:08:30	09:44:59	14:53:29	10:17:54	00:08:50
Radio Amazighe	00:04:03	06:41:56	06:45:59	05:54:58	01:19:31
R. Chaîne Inter	02:50:38	01:58:39	04:49:17	02:50:14	-
TV Médi 1 Sat	00:15:13	00:03:02	00:18:15	00:08:49	-

Ces résultats permettent de mettre en lumière trois tendances:

- Première tendance: **La part des partis de l'opposition parlementaire dépasse très largement les seuils d'équité édictés par la Haca (article 6 de la Décision du CSCA n°46-06).**

Mieux encore sur la Radio Nationale, le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition de l'autre font pratiquement jeu égal.

- Deuxième tendance: **Les partis non représentés au Parlement bénéficient des temps de parole les plus faibles, sauf sur la Radio Amazighe (9,46%) et la Radio Nationale (4,16%).**

- Troisième tendance: **L'augmentation très sensible du temps de parole des partis de l'opposition est due au contexte des élections communales et au souci perceptible de l'ensemble des médias audiovisuels, aussi bien publics que privés, de garantir une expression pluralisme équilibrée aux partis de la majorité et de l'opposition dans leurs magazines d'information.**

Tableau 5: Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture nationale

Partis Médias	Radio Nationale	TV Al Oula	TV 2M	Radio Amazighe	R. Chaîne Inter	TV Médi 1 Sat	Total
MP	04:50:16	03:14:46	04:29:03	01:02:08	00:52:40	-	14:28:53
USFP	04:23:06	03:16:19	03:37:47	01:29:58	00:31:43	00:00:18	13:19:11
PJD	04:53:47	03:01:01	02:10:30	01:09:37	01:27:55	00:08:49	12:51:39
PI	03:52:36	03:50:15	02:22:49	02:25:31	00:15:03	-	12:46:14
PAM	02:00:44	02:18:55	03:39:23	01:11:06	00:35:01	-	09:45:09
PPS	02:18:21	02:52:39	01:25:33	00:58:03	00:32:04	00:02:44	08:09:24
UC	02:49:02	03:11:15	00:21:40	01:16:30	-	-	07:38:27
PSU	00:46:48	00:22:38	00:36:06	00:39:11	00:22:38	-	02:47:21
RNI	01:19:50	00:12:20	00:45:40	00:19:11	00:08:39	-	02:45:40
FC	00:26:10	01:46:06	-	00:15:23	-	-	02:27:39
FFD	00:55:06	00:20:00	00:16:07	00:37:23	-	-	02:08:36
PT	00:45:34	00:06:24	00:07:12	00:16:07	-	-	01:15:17
PS	00:58:39	00:08:49	-	00:05:33	-	-	01:13:01
MDS	00:19:30	00:24:40	00:01:39	00:13:16	-	-	00:59:05
PML	00:27:40	-	-	00:11:33	-	-	00:39:13
PRV	00:10:32	00:08:41	00:02:16	00:11:13	-	-	00:32:42
Ahd Ad	00:26:54	-	-	00:02:27	00:03:10	-	00:32:31
PCNI	00:08:32	00:05:52	00:03:56	00:06:43	-	-	00:25:03
Amal	00:11:39	-	-	00:08:56	-	-	00:20:35
PRD	-	-	00:08:50	00:10:46	-	-	00:19:36
PCS	00:15:01	-	-	00:01:18	-	-	00:16:19
Nahda	00:03:38	-	-	00:11:50	-	-	00:15:28
SAP	00:02:26	-	00:03:12	00:08:17	-	-	00:13:55
PRE	00:10:56	-	-	00:02:25	-	-	00:13:21
PA	00:05:57	-	-	00:07:08	-	-	00:13:05
PSD	00:05:58	-	-	00:06:15	-	-	00:12:13
PADS	00:07:30	-	-	00:04:34	-	-	00:12:04
UMD	00:04:38	-	-	00:06:52	-	-	00:11:30
PEDD	00:02:47	-	-	00:08:05	-	-	00:10:52
PDN	00:05:52	-	-	00:03:05	-	-	00:08:57
PLJS	-	-	-	00:06:01	-	-	00:06:01
PUD	00:04:49	-	-	-	-	-	00:04:49
Total	33:14:18	25:20:40	20:11:43	13:56:25	04:48:53	00:11:51	97:43:50

Ce tableau présentant les volumes horaires globaux des partis politiques sur les médias audiovisuels à couverture nationale montre que le parti qui arrive en tête en termes de temps de parole dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions durant le 1^{er} semestre 2009 est le **Mouvement Populaire (MP)**, qui réalise, tous ces supports confondus, **14:28:53** (quatorze heures, vingt huit minutes et cinquante trois secondes).

Par ailleurs, le support qui a consacré le plus de temps de parole aux partis politiques durant ce semestre c'est la **Radio Nationale** avec **33:14:18**, suivie par TV Al Oula avec 25:20:40 et TV 2M avec 20:11:43.

1-2-2 Médias audiovisuels à couverture multirégionale

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « multirégionale » sont les suivants: Atlantic Radio, Radio Aswat et Cap Radio. Ces radios couvrent plus d'une région, au sens du découpage administratif des régions en vigueur. Quand bien même ils ne soient pas à couverture nationale, ces médias, compte tenu de leur ligne éditoriale et de l'espace géographique de leur couverture, ont une politique d'information nationale où la chose publique locale est quasiment inexistante (exception faite de Cap Radio qui donne la priorité à l'information régionale

Le suivi des interventions des personnalités publiques sur ces médias donne les résultats présentés dans les Tableaux 6 & 6 Bis. Les volumes horaires globaux des partis politiques pour ce type de médias sont présentés dans le Tableau 7.

Tableau 6: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale (Pourcentages)

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
Radio Atlantic	61,23%	17,93%	79,16%	20,84%	-
Radio Aswat	21,78%	53,59%	75,37%	24,63%	-
Cap Radio	05,27%	58,48%	63,75%	36,25%	-

Tableau 6 Bis: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale (Volumes Horaires)

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
Radio Aswat	04:00:12	09:51:08	13:51:20	04:31:42	-
Radio Atlantic	04:05:53	01:12:01	05:17:54	01:23:42	-
Cap Radio	00:15:33	02:52:41	03:08:14	01:47:02	-

Ces résultats permettent de tirer quatre enseignements:

- Premier enseignement: **Le gouvernement et la majorité sont certes sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire, mais dans des proportions moindres par rapport au second semestre 2008.** Ainsi, sur Cap Radio, le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité représente un peu moins **du double** du temps consacré à l'opposition parlementaire. Cette part atteint le triple sur Radio Aswat et le quadruple sur Atlantic Radio.

- Deuxième enseignement: **Ces résultats se sont nettement améliorés pour Radio Atlantic et Cap Radio par rapport à ceux du second semestre 2008** (voir Annexe 2 en page 32).

- Pour Atlantic Radio, ils sont passés de 90,82% à 79,16%.
- Pour Cap Radio, ils sont passés de 77,52% à 63,75%.

- Troisième enseignement: **Les partis non représentés au Parlement sont totalement absents des Magazines d'Information et des Autres Emissions sur ces trois radios et ce malgré le contexte des élections communales où l'accès des partis politiques aux médias audiovisuels est généralement plus grand qu'en période hors électorale.**

- Quatrième enseignement: **En termes de volumes horaires des interventions des partis politiques, la Radio Aswat arrive largement en tête puisqu'elle leur a consacré 14:22:50 (quatorze heures, vingt deux minutes et cinquante secondes), contre 02:35:43 sur Atlantic Radio et 04:39:43 sur Cap Radio.**

Tableau 7: Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture multirégionale

Partis / Médias	Radio Aswat	Cap Radio	Radio Atlantic	Total
PI	01:40:25	00:34:58	01:09:59	03:25:22
PAM	02:21:31	00:42:40	00:21:02	03:25:13
PJD	02:12:22	00:37:59	00:15:58	03:06:19
USFP	01:41:47	00:37:31	00:02:02	02:21:20
PPS	01:53:48	00:18:25	-	02:12:13
SAP	02:07:36	-	-	02:07:36
UC	01:02:36	-	00:25:48	01:28:24
MP	00:28:02	00:16:40	00:20:54	01:05:36
PSU	00:08:43	00:26:22	-	00:35:05
RNI	00:11:04	00:22:03	-	00:33:07
Ahd Ad	00:07:44	00:21:15	-	00:28:59
PS	-	00:21:50	-	00:21:50
PT	00:16:14	-	-	00:16:14
FFD	00:10:58	-	-	00:10:58
Total	14:22:50	04:39:43	02:35:43	21:38:16

Ce tableau montre que le parti qui arrive en tête en termes de temps de parole est le **Parti de l'Istiqlal (PI)**, qui réalise, tous supports multirégionaux confondus, **03:25:22** (trois heures, vingt cinq minutes et vingt deux secondes).

Par ailleurs, le support qui a consacré le plus de temps de parole aux partis politiques durant ce semestre c'est **Radio Aswat** avec **14:22:50**.

1-2-2 Médias audiovisuels à couverture régionale ou locale

Les médias regroupés sous cette dénomination sont les suivants: TV Laâyoune, Radio Chada FM, Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss, Radio Plus Agadir et Radio Plus Marrakech.

Le suivi des interventions des personnalités publiques sur ces médias donne les résultats présentés dans les Tableaux 8 & 8 Bis. Les volumes horaires globaux des partis politiques pour ce type de médias sont présentés dans le Tableau 9.

Tableau 8: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale (Pourcentages)

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
TV Laâyoune	55,43%	37,26%	92,69%	07,31%	-
R. Plus Agadir	02,05%	51,72%	53,77%	33,41%	12,82%
R. Casa FM	01,57%	51,44%	53,01%	40,21%	06,78%
R. MFM Saïss	04,04%	45,08%	49,12%	32,27%	18,60%
R. MFM Souss	01,43%	42,37%	43,80%	45,72%	10,48%
R. MFM Atlas	02,17%	41,25%	43,42%	40,11%	16,47%
R. Plus Marrakech	05,55%	25,47%	31,03%	49,59%	19,38%
R. Chada FM	02,36%	28,06%	30,41%	50,16%	19,43%

Tableau 8 Bis: Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale (Volumes Horaires)

	Gouvernement	Majorité	Gov.+ Majorité	Opposition	PNR
R. Casa FM	00:17:47	09:40:55	09:58:42	07:34:06	01:16:33
R. MFM Saïss	00:31:55	05:56:04	06:27:59	04:14:53	02:26:56
R. MFM Souss	00:11:45	05:48:16	06:00:01	06:15:48	01:26:07
R. MFM Atlas	00:16:12	05:08:35	05:24:47	05:00:05	02:03:13
R. Plus Agadir	00:10:15	04:18:39	04:28:54	02:47:06	01:04:08
R. Plus Marrakech	00:47:50	03:39:27	04:27:17	07:07:14	02:46:57
R. Chada FM	00:15:09	03:00:29	03:15:38	05:22:40	02:04:59
TV Laâyoune	00:55:00	00:36:58	01:31:58	00:07:15	-

Ces résultats permettent de tirer quatre observations:

- Première observation : Sur quatre supports (Radio MFM Souss, Radio MFM Atlas, Radio Chada FM et Radio Plus Marrakech), le temps cumulé des interventions des partis de l'opposition parlementaire dépasse celui du gouvernement et de la majorité.

- Deuxième observation : Sur TV Laâyoune, le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité représente **douze fois** le temps de parole total des partis de l'opposition. Sur cette télévision publique régionale, le déséquilibre s'est aggravé par rapport au second semestre 2008 où le temps cumulé du gouvernement et de la majorité ne représentait que **six fois** celui de l'opposition. Ce qui explique, en partie seulement, ce déséquilibre, les magazines d'information de TV Laâyoune n'ont pas participé à l'animation du débat électoral, donc ils n'ont pas été astreints à rechercher l'équilibre entre les différentes catégories d'intervenants.

- Troisième observation : Sur deux supports (Radio Casa FM et Radio Plus Agadir), le temps cumulé des interventions des partis de l'opposition dépasse largement le seuil d'équité fixé par l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06, sans pour autant dépasser celui du gouvernement et de la majorité.

Par ailleurs, sur l'ensemble des médias audiovisuels à audience régionale, à l'exception de TV Laâyoune, la part du gouvernement ne dépasse pas les 6% du temps cumulé du gouvernement et de la majorité. Le contexte des élections communales y est pour quelque chose, puisqu'il fallait donner la parole de manière équilibrée aux partis de la majorité et à ceux de l'opposition.

- Quatrième observation: Les partis non représentés au Parlement ont bénéficié, sauf sur TV Laâyoune, d'un accès très largement supérieur au seuil d'équité fixé par l'article 7 de la Décision n° 46-06 du CSCA.

**Tableau 9: Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels
à couverture régionale ou locale**

Partis Médias	Radio Casa FM	R. Plus Marrakech	R. MFM Souss	R. MFM Saïss	R. MFM Atlas	Radio Chada FM	R. Plus Agadir	TV Laâyoune	Total
PJD	03:09:15	01:30:26	01:34:44	01:18:44	01:04:09	02:02:50	00:31:47	-	11:11:55
PAM	02:21:38	01:15:13	01:08:25	01:35:17	01:45:09	01:45:28	00:30:23	-	10:21:33
PI	02:07:11	01:23:51	01:30:43	01:34:56	01:10:28	00:21:54	00:54:02	-	09:03:05
USFP	02:22:02	00:18:41	01:25:48	00:58:01	01:07:12	00:24:00	01:27:24	00:13:02	08:16:10
RNI	02:22:19	00:43:34	01:01:02	01:26:51	00:35:54	00:41:41	00:46:45	00:23:56	08:02:02
UC	01:45:56	02:09:44	00:34:12	00:35:28	01:07:19	00:20:23	00:23:48	-	06:56:50
MP	01:28:33	00:12:38	00:38:55	00:21:59	00:36:23	00:20:26	00:23:22	00:07:15	04:09:31
PPS	00:23:37	00:09:17	00:38:08	00:51:18	00:20:04	00:16:56	00:34:35	-	03:13:55
PT	00:32:35	00:34:20	00:54:56	00:24:36	-	00:19:37	00:24:16	-	03:10:20
FFD	-	00:55:43	00:25:08	00:25:52	00:31:27	00:20:05	-	-	02:38:15
FC	-	00:23:57	00:43:46	-	00:18:12	00:13:57	00:23:28	-	02:03:20
Nahda	00:15:48	00:16:00	00:36:29	-	00:20:48	00:11:22	00:21:44	-	02:02:11
PRE	00:41:55	00:16:01	-	00:00:44	00:26:27	00:19:54	00:15:27	-	02:00:28
PSU	-	00:09:51	00:56:46	-	00:17:28	00:19:05	00:10:26	-	01:53:36
PLJS	-	00:17:25	00:20:04	00:17:46	00:21:29	00:17:50	00:09:41	-	01:44:15
PEDD	00:19:11	00:17:06	-	00:39:30	00:12:44	00:12:26	-	-	01:40:57
PML	-	-	00:29:34	00:27:54	00:11:52	00:10:36	00:16:33	-	01:36:29
PUD	-	00:14:01	-	00:29:55	00:25:40	00:18:27	-	-	01:28:03
Ahd Ad	-	00:12:48	00:31:31	-	00:08:22	00:09:41	00:20:02	-	01:22:24
PRD	00:19:14	00:32:55	-	-	00:15:37	00:14:13	-	-	01:21:59
PADS	-	00:31:33	-	00:31:51	-	-	00:16:10	-	01:19:34
PCS	00:22:20	00:16:55	-	-	00:03:55	00:20:45	-	-	01:03:55
PRV	-	00:16:24	-	00:17:51	00:13:04	00:13:08	-	-	01:00:27
Amal	-	00:21:02	-	-	-	00:19:20	-	-	00:40:22
PS	-	00:14:13	-	-	00:10:33	00:14:04	-	-	00:38:50
MDS	-	-	-	00:19:20	00:16:29	-	-	-	00:35:49
PA	-	-	-	-	00:11:08	-	-	-	00:11:08
Total	18:31:34	13:33:38	13:30:11	12:37:53	12:11:53	10:28:08	08:09:53	00:44:13	89:47:23

Ce tableau montre que le parti qui arrive en tête en termes de temps de parole est le **Parti de la Justice et du Développement (PJD)**, qui réalise, tous supports régionaux confondus, **11:11:55** (onze heures, onze minutes et cinquante cinq secondes).

Par ailleurs, le support qui a consacré le plus de temps de parole aux partis politiques durant ce semestre c'est **Radio Casa FM** avec **18:31:34**, suivie par Radio Plus Marrakech avec 13:33:38 et Radio MFM Souss avec 13:30:11.

1- 3 Les Non Définis

Le Tableau ci-dessous présente les volumes horaires, par média audiovisuel et catégorie de média, des Non Définis dans les médias suivis.

**Tableau 10: Volumes horaires des interventions des Non Définis
sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Médias à couverture nationale	
Radio Amazighe	01:29:04
Radio Nationale	00:26:31
TV 2M	00:01:30
TV Al Oula	00:00:34
Total	01:57:39
Médias à couverture multirégionale	
Radio Aswat	00:18:22
Cap Radio	00:16:28
Total	00:34:50
Médias à couverture « régionale »	
Radio Plus Agadir	01:25:10
Radio Plus Marrakech	00:33:17
Radio Casa FM	00:18:13
Radio MFM Atlas	00:11:37
Radio MFM Souss	00:03:53
Radio MFM Saïss	00:01:40
Total	02:33:50
Total global	05:06:19

Le média audiovisuel où le volume horaire des Non Définis est relativement significatif est la Radio Amazighe avec **01:29:04** (une heure, vingt neuf minutes et quatre secondes) sur un volume horaire global des Quatre Parts sur cette radio de 18:03:48, soit **8,22%** de ce volume horaire global. Cette radio est suivie de près par Radio Plus Agadir avec **01:25:10** (une heure, vingt cinq minutes et dix secondes) sur un volume horaire global des Quatre Parts sur cette radio de 16:48:49, soit **8,44%** de ce volume horaire global.

2 – Le pluralisme syndical et professionnel

On entend par pluralisme syndical et professionnel le pluralisme d'expression dont bénéficient les syndicats, les organisations professionnelles et les chambres professionnelles, regroupés dans la classe des « Intervenants Syndicaux et Professionnels ».

Les pourcentages présentés dans le Tableau ci-dessous concernent donc les parts respectives des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles dans le volume global des « Intervenants Syndicaux et Professionnels », dans les Journaux d'Information.

Tableau 11: Résultats des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
Médias audiovisuels à couverture nationale			
TV Al Oula	82,13%	17,17%	00,70%
TV 2M	71,85%	28,15%	-
Radio Nationale	36,35%	40,86%	22,79%
Radio Amazighe	42,14%	14,48%	43,38%
Radio Chaîne Inter	14,75%	82,91%	02,34%
TV Médi 1 Sat	38,14%	61,86%	-
Médias audiovisuels à couverture multirégionale			
Radio Atlantic	17,96%	82,04%	-
Radio Aswat	18,74%	80,50%	00,76%
Cap Radio	75,77%	15,01%	09,22%
Médias audiovisuels à couverture « régionale »			
TV Laâyoune	100,00%	-	-
Radio Chada FM	98,36%	01,64%	-
Radio Casa FM	63,82%	01,41%	34,77%
Radio MFM Atlas	87,57%	11,52%	00,91%
Radio MFM Saïss	97,25%	01,01%	01,74%
Radio MFM Souss	76,82%	10,71%	12,46%
Radio + Agadir	84,19%	10,16%	05,65%
Radio + Marrakech	85,05%	14,95%	-

Les résultats du suivi du temps de parole des membres des Syndicats, des Organisations Professionnelles et des Chambres Professionnelles donnent une indication sur l'orientation éditoriale des médias audiovisuels concernés. Néanmoins, au cours de ce semestre (qui comprend le mois de mai), la plupart des médias audiovisuels ont accordé un intérêt particulier aux centrales syndicales en raison de la Fête du Travail du Premier Mai.

On peut toutefois dégager trois orientations:

1. Une orientation tournée vers les syndicats.
2. Une orientation tournée vers les organisations professionnelles.
3. Une orientation tournée vers les chambres professionnelles.

Le Tableau 12 présente les huit premiers médias audiovisuels ayant accordé un intérêt particulier aux syndicats. Ainsi, sur TV Laâyoune, la part des syndicats, dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels », s'est élevée à 100%, contre 98,36% sur Radio Chada FM ou encore à 97,25% sur Radio MFM Saïss. Ces pourcentages sont parfois trompeurs, ainsi même si sur TV Laâyoune la part des syndicats a représenté 100% dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels », en volumes horaires, TV Laâyoune n'a accordé aux syndicats que 00:23:38, contre par exemple 05:56:34 sur Radio Plus Agadir ou encore 05:51:14 sur Radio Plus Marrakech.

Par ailleurs, la part des syndicats dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » dans cette catégorie et tous supports confondus s'est élevée 42:07:09 au 1^{er} semestre 2009 contre seulement 14:05:00 au second semestre 2008. Cette part a donc augmenté de manière très sensible (elle a été multipliée par trois).

Tableau 12: Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux syndicats

Média Audiovisuel	Pourcentage des Syndicats	
	Supports	Volume Horaire
TV Laâyoune	100,00%	00:23:38
Radio Chada FM	98,36%	01:35:52
Radio MFM Saïss	97,25%	01:46:03
Radio MFM Atlas	87,57%	02:58:28
Radio Plus Marrakech	85,05%	05:51:14
Radio Plus Agadir	84,19%	05:56:34
TV Al Oula	82,13%	03:39:18
Cap Radio	75,77%	00:43:50

Le Tableau 13 présente les six premiers médias audiovisuels ayant accordé un intérêt particulier aux organisations professionnelles. Ainsi, Atlantic Radio, après avoir confirmé son positionnement de radio à orientation économique sur l'année 2008, maintient ce positionnement durant le 1^{er} semestre 2009. En effet, la part des organisations professionnelles dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » même si elle ne s'est élevée durant ce semestre qu'à 82,04% (deuxième position), en volumes horaires, elle a accordé 07:37:46 aux organisations professionnelles. Mais durant ce semestre, Atlantic Radio a été dépassée en volumes horaires par la Radio Nationale avec 07:42:52 et surtout par Radio Aswat avec 10:56:03.

Tableau 13: Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles

Média Audiovisuel	Pourcentage des Organisations Professionnelles	
	Supports	Volume Horaire
Radio Chaîne Inter	82,91%	02:20:31
Radio Atlantic	82,04%	07:37:46
Radio Aswat	80,50%	10:56:03
TV Médi 1 Sat	61,86%	00:10:26
Radio Nationale	40,86%	07:42:52
TV 2M	28,15%	00:45:31

La part des chambres professionnelles dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » a augmenté de près de deux heures (la part des chambres professionnelles dans cette catégorie et tous supports confondus s'est élevée 07:57:46 au 1^{er} semestre 2009 contre 06:11:16 au second semestre 2008).

Par ailleurs, sur trois supports, la part des chambres professionnelles a dépassé les 20%, pour atteindre 43,38% sur la Radio Amazighe.

Tableau 14: Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles

Média Audiovisuel	Pourcentage des Chambres Professionnelles		
	Supports	Pourcentage	Volume Horaire
Radio Amazighe		43,38%	01:04:24
Radio Casa FM		34,77%	01:32:48
Radio Nationale		22,79%	04:18:11
Radio MFM Souss		12,46%	00:17:20
Cap Radio		09,22%	00:05:20

Quant à l'accès des centrales syndicales les plus représentatives et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc), plusieurs observations peuvent être formulées.

Pour la CGEM d'abord, le Tableau 15 récapitule les volumes horaires de cette organisation professionnelle par média audiovisuel. La Radio Aswat a supplanté Atlantic Radio en lui accordant, à elle seule, **05:28:23** contre 03:42 :55 pour Atlantic Radio. Ainsi, le volume horaire accordé par Radio Aswat à la CGEM durant ce semestre représente **44,28%** du volume horaire global sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions pendant le 1^{er} semestre 2009.

Additionnés, les volumes horaires accordés par Radio Aswat et Atlantic Radio à la CGEM durant ce semestre représentent **74,33%** de ce volume horaire global.

Tableau 15: Volumes horaires accordés à la CGEM sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Radio Aswat	05:28:23
Radio Atlantic	03:42:55
Radio Chaîne Inter	00:51:44
TV 2M	00:33:03
Radio Nationale	00:37:28
Radio Plus Marrakech	00:21:24
TV Al Oula	00:18:40
Radio Plus Agadir	00:15:41
TV Médi 1 Sat	00:10:26
Cap Radio	00:01:56
Total	12:21:40

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) aux médias audiovisuels appelle plusieurs observations:

- D'abord, ces cinq centrales syndicales (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers: FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM), ont accédé aux médias audiovisuels suivis à quelques exceptions près (voir Tableau 16).

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire (Chambre des Conseillers).

- Par ailleurs, il faut remarquer que Radio Plus Agadir a consacré le volume horaire le plus important aux centrales syndicales (05:11:09), soit 18,18% du volume horaire global consacré par les supports suivis aux centrales syndicales.

- Enfin, la centrale syndicale qui a bénéficié du volume horaire le plus important a été l'UGTM avec 06:42:49.

Tableau 16: Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis

Médias Syndicats	UGTM ¹	CDT ²	UNTM ³	UMT ⁴	FDT ⁵	Total
R. + Agadir	00:24:43	01:34:30	01:26:03	00:31:20	01:14:33	05:11:09
TV Al Oula	01:04:52	00:21:02	00:30:17	00:26:34	01:03:56	03:26:41
R. Nationale	00:27:37	00:13:08	00:14:18	01:37:03	00:23:22	02:55:28
R. + Marrakech	00:27:05	00:40:46	00:32:02	00:57:49	00:24:22	03:02:04
R. MFM Atlas	01:02:14	00:25:10	00:30:09	00:41:35	00:04:58	02:44:06
R. Casa FM	00:43:19	00:35:23	00:38:09	-	-	01:56:51
R. MFM Souss	00:43:19	00:41:05	00:16:50	-	00:03:30	01:44:44
TV 2M	00:16:44	-	00:30:28	00:16:54	00:35:38	01:39:44
R. MFM Saïss	00:43:19	00:23:18	00:20:23	00:02:10	00:03:58	01:33:08
R. Aswat	00:38:19	-	00:03:39	00:02:24	00:29:05	01:13:27
R. Amazighe	00:11:18	00:05:22	00:19:29	00:12:44	00:10:53	00:59:46
R. Chada FM	-	00:58:06	-	-	-	00:58:06
R. Atlantic	-	-	-	00:23:44	-	00:23:44
TV Laâyoune	-	00:23:38	-	-	-	00:23:38
Cap Radio	-	00:13:14	-	00:05:22	-	00:18:36
Total	06:42:49	06:34:42	05:21:47	05:17:39	04:34:15	28:31:12

¹ Union Générale des Travailleurs du Maroc.

² Confédération Démocratique du Travail.

³ Union Nationale du Travail au Maroc.

⁴ Union Marocaine du Travail.

⁵ Fédération Démocratique du Travail.

3 – Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels sont au nombre de trois: le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers.

Pour ces trois acteurs politiques, les volumes horaires sont plus pertinents que les pourcentages parce qu'ils permettent d'avoir une idée plus précise sur leur temps de parole dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions des médias audiovisuels suivis.

A . Le Premier Ministre

Le Premier ministre s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions durant le premier semestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:26:06** (une heure, vingt six minutes et six secondes). La télévision publique 2M a réalisé la totalité du temps de parole consacré au Premier ministre.

Par ailleurs, si l'on compare ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du second trimestre 2008 (00:48:54), on constate qu'il a augmenté de plus de 40%.

B . Le Président de la Chambre des Représentants

Le suivi des interventions du Président de la Chambre des Représentants donne les résultats récapitulés dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Représentants sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Médias audiovisuels à couverture nationale	
Radio Nationale	00:31:40
Radio Chaîne Inter	00:24:03
Radio Amazighe	00:05:19
TV 2M	00:04:51
Total	01:05:53
Médias audiovisuels à couverture multirégionale	
Radio Aswat	00:09:04
Total	00:09:04
Total	01:14:57

Le Président de la Chambre des Représentants s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions, durant le premier semestre 2009, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:14:57** (une heure, quatorze minutes et cinquante sept secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Président de la Chambre des Représentants lors du second semestre 2008 (01:22:14), on constate qu'il a légèrement baissé.

Enfin, ce sont les médias audiovisuels publics qui ont réalisé la quasi-totalité du volume horaire global consacré à cet acteur institutionnel.

C . Le Président de la Chambre des Conseillers

Le suivi des interventions du Président de la Chambre des Conseillers donne les résultats récapitulés dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 18: Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Conseillers sur les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Médias audiovisuels à couverture nationale	
TV Al Oula	01:24:06
Radio Nationale	00:31:18
TV 2M	00:23:06
Radio Amazighe	00:00:29
Total	02:18:59
Médias audiovisuels à couverture multirégionale	
Radio Aswat	00:15:43
Total	00:15:43
Total	02:34:42

Le Président de la Chambre des Conseillers s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions, durant le premier semestre 2009, pour une durée globale de **02:34:42** (deux heures, trente quatre minutes et quarante deux secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Président de la Chambre des Conseillers lors du second semestre 2008 (00:11:08), on constate qu'il a très fortement augmenté. Cette hausse a coïncidé avec l'élection d'un nouveau président de la Chambre des Conseillers.

4- Observations générales

Les observations peuvent être ventilées en cinq domaines: les volumes horaires globaux (tous médias confondus), le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, les acteurs institutionnels et les « Non Définis ».

4-1 Volumes horaires globaux

	1 ^{er} Semestre 08	1 ^{er} Semestre 09
- Gouvernement:	034:50:06	027:27:41
- Partis Politiques:	114:59:07	209:09:11
- Syndicats:	014:24:51	042:07:09
- Organisations professionnelles:	030:19:12	033:31:12
- Chambres professionnelles:	006:11:16	007:57:46
- Acteurs institutionnels:	002:22:16	005:15:45

4-2 Le pluralisme politique

Les résultats du suivi pour les Quatre Parts ont permis de dégager trois tendances:

- **La part des partis de l'opposition parlementaire dépasse très largement** les seuils d'équité édictés par la Haca (article 6 de la Décision du CSCA n°46-06). Mieux encore sur la Radio Nationale, le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition de l'autre font pratiquement jeu égal.

- **Les partis non représentés au Parlement bénéficient des temps de parole les plus faibles sur les médias à audience nationale et ceux à audience multirégionale. Par contre, sur les médias à audience régionale, ces partis dépassent largement les seuils d'équité édictés par la Haca** (article 7 de la Décision du CSCA n°46-06).

- Le tableau 3 (en page 8) présentant les volumes horaires globaux des partis politiques sur les médias audiovisuels suivis montre que **le parti qui arrive en est le Parti de la Justice et du Développement (PJD)**, qui réalise tous supports confondus **27:09:53** (vingt sept heures, neuf minutes et cinquante trois secondes).

Par ailleurs, c'est sur TV Al Oula que le PJD a obtenu le temps de parole le plus élevé avec 04:53:47 (quatre heures, cinquante trois minutes et quarante sept secondes).

Concernant les Non Définis, le média audiovisuel où le volume horaire des Non Définis est relativement significatif est la Radio Amazighe avec **01:29:04** (une heure, vingt neuf minutes et quatre secondes) sur un volume horaire global des Quatre Parts sur cette radio de 18:03:48, soit **8,22%** de ce volume horaire global.

4-3 Le pluralisme syndical et professionnel

L'accent a été particulièrement mis sur les cinq centrales syndicales les plus représentatives (CDT, UMT, FDT, UGTM et UNTM) et sur la CGEM ainsi que sur les chambres professionnelles.

Les cinq centrales syndicales se sont exprimées dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions de la plupart des médias audiovisuels suivis. Néanmoins, leur classement ne répond pas à leur représentativité parlementaire et électorale.

Pour la CGEM, elle a bénéficié d'un volume horaire global, tous médias confondus, de **12:21:40** (douze heures, vingt et une minutes et quarante secondes), dont plus des deux tiers sur Radio Aswat

qui lui a consacré **05:28:23** (cinq heures, vingt huit minutes et vingt trois secondes) et Atlantic Radio qui lui a consacré **03:42:55** (trois heures, quarante deux minutes et cinquante cinq secondes). Le volume horaire consacré par ces deux radios à la CGEM représente **74,33%** du volume horaire global sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis pendant le 1^{er} semestre 2009.

4-4 Les acteurs institutionnels

- **Le Premier Ministre**

Le Premier ministre s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions durant le premier semestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:26:06** (une heure, vingt six minutes et six secondes). La télévision publique 2M a réalisé la totalité du temps de parole consacré au Premier ministre.

Par ailleurs, si l'on compare ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du second trimestre 2008 (00:48:54), on constate qu'il a augmenté de plus de 40%.

- **Le Président de la Chambre des Représentants**

Le Président de la Chambre des Représentants s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions, durant le premier semestre 2009, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:14:57** (une heure, quatorze minutes et cinquante sept secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Président de la Chambre des Représentants lors du second semestre 2008 (01:22:14), on constate qu'il a légèrement baissé.

- **Le Président de la Chambre des Conseillers**

Le Président de la Chambre des Conseillers s'est exprimé, dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions, durant le premier semestre 2009, pour une durée globale de **02:34:42** (deux heures, trente quatre minutes et quarante deux secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Président de la Chambre des Conseillers lors du second semestre 2008 (00:11:084), on constate qu'il a très fortement augmenté. Cette hausse a coïncidé avec l'élection d'un nouveau président de la Chambre des Conseillers.

V – Annexes

• Sommaire des tableaux

Tableau 1 - Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis selon leur couverture	Page 06
Tableau 2 – Les Quatre Parts dans les Journaux d’Information pour le 1 ^{er} trimestre 2009 sur l’ensemble des télévisions et radios suivies	Page 07
Tableau 3 - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis	Page 08
Tableau 3 Bis - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis (suite)	Page 09
Tableau 4 – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (pourcentages)	Page 10
Tableau 4 bis – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (volumes horaires)	Page 10
Tableau 5 - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture nationale	Page 11
Tableau 6 – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale(pourcentages)	Page 12
Tableau 6 bis - Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale(volumes horaires)	Page 12
Tableau 7 – Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture multirégionale	Page 13
Tableau 8 – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale (pourcentages)	Page 14
Tableau 8 bis - Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale (volumes horaires)	Page 15
Tableau 9 - Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale	Page 15
Tableau 10 - Volumes horaires des interventions des Non Définis sur les médias audiovisuels suivis	Page 16
Tableau 11 - Résultats des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » sur les médias audiovisuels suivis	Page 17
Tableau 12 - Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux syndicats	Page 18
Tableau 13 - Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles	Page 18
Tableau 14 - Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles	Page 19
Tableau 15 - Volumes horaires accordés à la CGEM sur les médias audiovisuels suivis	Page 19

Tableau 16 - Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis

Page 20

Tableau 17 - Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Représentants sur les médias audiovisuels suivis

Page 21

Tableau 18 - Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Conseillers sur les médias audiovisuels suivis

Page 22

Sommaire des Annexes

Annexe 1 - Carte politique de la Chambre des Représentants

Annexe 2 - Tableau de comparaison entre les résultats des Quatre Parts dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions du 1^{er} et du 2^{ème} semestres 2008 et du 1^{er} semestre 2009

Annexe 3 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur TV Al Oula

Annexe 4 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur 2M

Annexe 5 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur la Radio Nationale

Annexe 6 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur la Radio Amazighe

Annexe 7 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Chaîne Inter

Annexe 8 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur TV Médi 1 Sat

Annexe 9 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Atlantic

Annexe 10 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Aswat

Annexe 11 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Cap Radio

Annexe 12 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Casa FM

Annexe 13 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Atlas

Annexe 14 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Saïss

Annexe 15 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Souss

Annexe 16 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Chada FM

Annexe 17 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Plus Agadir

Annexe 18 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Plus Marrakech

Annexe 19 - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio TV Laâyoune

Annexe 20 - Volumes horaires globaux de l'UGTM sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 21 - Volumes horaires globaux de la CDT sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 22 - Volumes horaires globaux de l'UNTM sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 23 - Volumes horaires globaux de l'UMT sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 24 - Volumes horaires globaux de la FDT sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 25 – Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information et Autres Emissions dans les médias audiovisuels à audience nationale

Annexe 25 bis – Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information dans les Médias audiovisuels à audience multirégionale

Annexe 25 ter – Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information dans les Médias audiovisuels à audience régionale

Annexe 26 – Le pluralisme politique dans les textes juridiques

Annexe 27 - Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

Annexe 1: Carte politique de la Chambre des Représentants

Partis politiques & Groupes parlementaires	Nombre de sièges
Majorité	
Parti de l'Istiqlal (PI)	55 députés
Parti du Rassemblement National des Indépendants (RNI)	45 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	41 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) ¹	13 députés
Parti Al Ahd Addimokrati (Ahd)	04 députés
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	03 députés
Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	02 députés
Total	163 députés
Opposition	
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	46 députés
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	38 députés
Mouvement Populaire (MP)	38 députés
Union Constitutionnelle (UC)	26 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD)	05 députés
Parti Travailleiste (PT)	04 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU) + Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	04 députés
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	01 député
Total	162 députés
Nombre total des députés de la Chambre des Représentants	325 députés

Partis de la majorité (7 partis)

- Parti de l'Istiqlal (PI).
- Rassemblement National des Indépendants (RNI).
- Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).
- Parti du Progrès et du Socialisme (PPS).
- Parti Al Ahd Addimokrati.
- Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE).
- Union Marocaine pour la Démocratie (UMD).

Partis de l'opposition (13 partis)

- Parti de la Justice et du Développement (PJD).
- Parti Authenticité et Modernité (PAM). **Au sein de l'opposition depuis le 29 Mai 2009.**
- Parti du Mouvement Populaire (MP).
- Union Constitutionnelle (UC).
- Front des Forces Démocratiques (FFD).
- Parti Travailleiste (PT).
- Parti Socialiste Unifié (PSU).
- Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI).
- Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV).

¹ Les députés du PPS forment un groupe parlementaire commun avec ceux du FFD. Mais comme ces derniers avaient voté contre le programme gouvernemental et contre la loi de finances 2008, leur parti se classe, en vertu de l'article 6 (alinéa 2) de la Décision du CSCA n°46-06, dans la catégorie de l'opposition.

- Forces Citoyennes (FC).
- Mouvement Démocratique et Social (MDS).
- Parti Socialiste (PS).
- Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI).

Partis Non Représentés au Parlement (13 partis)

- Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD).
- Parti Démocrate National (PDN).
- Parti Marocain Libéral (PML).
- Parti du Centre Social (PCS).
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS).
- Parti de l'Action (PA).
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD).
- Parti Al Amal.
- Parti Nahda.
- Parti de la Société Démocratique (PSD).
- Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS).
- Parti Ennahj Addimokrati.
- Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD).

**Annexe 2: Résultats comparés des Quatre Parts dans les Magazines d'Information
et les Autres Emissions des deux semestres 2008 et du 1^{er} semestre 2009**
Médias à couverture nationale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Chaîne Inter - 1er Semes. 08		100,00%	00:56:19	-	-	100,00%	00:56:19	-	-	-	-
R. Chaîne Inter-2 ^{ème} Semes. 08		45,40%	03:11:00	23,35%	01:38:15	68,76%	04:49:15	31,24%	02:11:26	-	-
R. Chaîne Inter-1 ^{er} Semes. 09		37,13%	02:50:38	25,82%	01:58:39	62,95%	04:49:17	37,05%	02:50:14	-	-
TV 2M - 1er Semes. 08		27,44%	04:29:27	39,22%	06:25:06	66,67%	10:54:33	33,33%	05:27:16	-	-
TV 2M - 2 ^{ème} Semes. 08		38,54%	06:57:27	37,41%	06:45:16	75,95%	13:42:43	24,05%	04:20:31	-	-
TV 2M - 1 ^{er} Semes. 09		20,29%	05:08:30	38,48%	09:44:59	58,77%	14:53:29	40,65%	10:17:54	00,58%	00:08:50
TV Al Oula - 1er Semes. 08		30,21%	10:43:25	34,97%	12:24:49	65,18%	23:08:14	34,82%	12:21:41	-	-
TV Al Oula - 2 ^{ème} Semes. 08		24,15%	07:45:19	51,82%	16:38:13	75,97%	24:23:32	23,88%	07:40:01	00,15%	00:02:50
TV Al Oula - 1 ^{er} Semes. 09		14,31%	04:13:55	40,80%	12:04:07	55,11%	16:18:02	44,88%	13:16:33	00,01%	00:00:15
R. Amazighe - 1er Semes. 08		04,54%	00:25:03	55,92%	05:08:26	60,46%	05:33:29	39,54%	03:38:06	-	-
R. Amazighe - 2 ^{ème} Semes. 08		04,84%	00:22:56	55,69%	04:23:42	60,54%	04:46:38	39,46%	03:06:51	-	-
R. Amazighe - 1 ^{er} Semes. 09		00,48%	00:04:03	47,82%	06:41:56	48,30%	06:45:59	42,23%	05:54:58	09,46%	01:19:31
R. Nationale - 1er Semes. 08		41,61%	08:52:34	32,47%	06:55:35	74,08%	15:48:09	25,05%	05:20:32	00,87%	00:11:08
R. Nationale - 2 ^{ème} Semes. 08		20,09%	05:11:09	38,04%	09:49:02	58,13%	15:00:11	39,57%	10:12:45	02,31%	00:35:42
R. Nationale-1 ^{er} Semes. 09		08,61%	03:07:51	39,57%	14:23:31	48,18%	17:31:22	47,66%	17:19:56	04,16%	01:30:51
TV Médi 1 Sat - 1er Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TV Médi 1 Sat-2 ^{ème} Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TV Médi 1 Sat -1 ^{er} Semes. 09		56,22%	00:15:13	11,21%	00:03:02	67,43%	00:18:15	32,57%	00:00:00	-	-

Médias à couverture multirégionale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Atlantic - 1er Semes. 08		27,17%	01:49:02	68,19%	04:33:38	95,36%	06:22:40	04,64%	00:18:37	-	-
R. Atlantic - Sat-2 ^{ème} Semes. 08		53,52%	02:29:04	37,30%	01:43:52	90,82%	04:12:56	09,18%	00:25:34	-	-
R. Atlantic - 1 ^{er} Semes. 09		61,23%	04:05:53	17,93%	01:12:01	79,16%	05:17:54	20,84%	01:23:42	-	-
R. Aswat - 1er Semes. 08		32,81%	04:59:11	36,74%	05:34:57	69,55%	10:34:08	30,45%	04:37:38	-	-
R. Aswat - 2 ^{ème} Semes. 08		41,92%	05:34:21	30,62%	04:04:11	72,54%	09:38:32	27,46%	03:39:00	-	-
R. Aswat - 1 ^{er} Semes. 09		21,78%	04:00:12	53,59%	09:51:08	75,37%	13:51:20	24,63%	04:31:42	-	-
Cap Radio - 1er Semes. 08		18,66%	00:17:18	75,18%	01:09:43	93,84%	01:27:01	02,50%	00:02:19	03,67%	00:03:24
Cap Radio - 2 ^{ème} Semes. 08		14,84%	00:13:12	62,68%	00:55:45	77,52%	01:08:57	22,48%	00:20:00	-	-
Cap Radio - 1 ^{er} Semes. 09		05,27%	00:15:33	58,48%	02:52:41	63,75%	03:08:14	36,25%	01:47:02	-	-

Médias à couverture régionale ou locale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Casa FM - 1er Semes. 08		34,42%	09:02:00	44,52%	11:41:11	78,94%	20:43:11	21,06%	05:31:41	-	-
R. Casa FM - Sat-2 ^{ème} Semes. 08		07,49%	00:52:04	43,94%	05:05:22	51,43%	05:57:26	48,57%	05:37:34	-	-
R. Casa FM - 1^{er} Semes. 09		01,57%	00:17:47	51,44%	09:40:55	53,01%	09:58:42	40,21%	07:34:06	06,78%	01:16:33
R. MFM Souss - 1er Semes. 08		31,00%	08:11:22	48,34%	12:46:22	79,34%	20:57:44	20,66%	05:27:34	-	-
R. MFM Souss - 2 ^{ème} Semes. 08		10,29%	00:43:16	45,89%	03:12:53	56,18%	03:56:09	43,82%	03:04:10	-	-
R. MFM Souss - 1^{er} Semes. 09		01,43%	00:11:45	42,37%	05:48:16	43,80%	06:00:01	45,72%	06:15:48	10,48%	01:26:07
R. MFM Soïss - 1er Semes. 08		37,32%	08:02:13	46,79%	10:04:28	84,11%	18:06:41	15,89%	03:25:17	-	-
R. MFM Soïss - 2 ^{ème} Semes. 08		10,84%	00:43:16	46,07%	03:03:49	56,91%	03:47:05	43,09%	02:51:56	-	-
R. MFM Soïss - 1^{er} Semes. 09		04,04%	00:31:55	45,08%	05:56:04	49,12%	06:27:59	32,27%	04:14:53	18,60%	02:26:56
R. MFM Atlas - 1er Semes. 08		24,98%	07:23:55	37,77%	11:11:05	62,75%	18:35:00	35,63%	10:33:09	01,61%	00:28:38
R. MFM Atlas - 2 ^{ème} Semes. 08		07,50%	00:43:16	43,62%	04:11:44	51,12%	04:55:00	48,88%	04:42:03	-	-
R. MFM Atlas - 1^{er} Semes. 09		02,17%	00:16:12	41,25%	05:08:35	43,42%	05:24:47	40,11%	05:00:05	16,47%	02:03:13
TV Laâyoune - 1er Semes. 08		12,95%	00:10:12	67,03%	00:52:48	79,98%	01:03:00	20,02%	00:15:46	-	-
TV Laâyoune - 2 ^{ème} Semes. 08		04,14%	00:03:46	82,01%	01:14:36	86,15%	01:18:22	13,85%	00:12:36	-	-
TV Laâyoune - 1^{er} Semes. 09		55,43%	00:55:00	37,26%	00:36:58	92,69%	01:31:58	07,31%	00:07:15	-	-
R. Chada FM - 1er Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R. Chada FM - 2 ^{ème} Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R. Chada FM - 1^{er} Semes. 09		02,36%	00:15:09	28,06%	03:00:29	30,41%	03:15:38	50,16%	05:22:40	19,43%	02:04:59
R. Plus Agadir - 1er Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R. Plus Agadir - 2 ^{ème} Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R. Plus Agadir - 1^{er} Semes. 09		02,05%	00:10:15	51,72%	04:18:39	53,77%	04:28:54	33,41%	02:47:06	12,82%	01:04:08
R. + Marrakech - 1er Semes. 08		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R. + Marrakech - 2 ^{ème} Semes. 08		-	-	54,33%	01:42:56	54,33%	01:42:56	45,67%	01:26:32	-	-
R. + Marrakech - 1^{er} Semes. 09		05,55%	00:47:50	25,47%	03:39:27	31,03%	04:27:17	49,59%	07:07:14	19,38%	02:46:57

Annexe 3 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Al Oula
(Nombre de partis ayant pris la parole: 17 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	03:50:15
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	03:16:19
Mouvement Populaire (MP)	03:14:46
Union Constitutionnelle (UC)	03:11:15
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	03:01:01
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	02:52:39
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	02:18:55
Parti des Forces Citoyennes (FC)	01:46:06
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:24:40
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:22:38
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:20:00
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:12:20
Parti Socialiste (PS)	00:08:49
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:08:41
Parti Travailleiste (PT)	00:06:24
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:05:52
Parti de l'Action (PA)	00:00:15
Total	25:20:55

Annexe 4 - Volumes horaires des partis politiques sur TV 2M
(Nombre de partis ayant pris la parole: 15 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Mouvement Populaire (MP)	04:29:03
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	03:39:23
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	03:37:47
Parti de l'Istiqlal (PI)	02:22:49
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	02:10:30
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	01:25:33
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:45:40
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:36:06
Union Constitutionnelle (UC)	00:21:40
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:16:07
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:08:50
Parti Travailleiste (PT)	00:07:12
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:03:56
Sans Appartenance Partisane (SAP)	00:03:12
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:02:16
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:01:39
Total	20:11:43

Annexe 5 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Nationale
(Nombre de partis ayant pris la parole: 29 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	04:53:47
Mouvement Populaire (MP)	04:50:16
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	04:23:06
Parti de l'Istiqlal (PI)	03:52:36
Union Constitutionnelle (UC)	02:49:02
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	02:18:21
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	02:00:44
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:19:50
Parti Socialiste (PS)	00:58:39
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:55:06
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:46:48
Parti Travailleiste (PT)	00:45:34
Parti Marocain Libéral (PML)	00:27:40
Parti Al Ahd Addimokrati	00:26:54
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:26:10
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:19:30
Parti du Centre Social (PCS)	00:15:01
Parti Al Amal	00:11:39
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:10:56
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:10:32
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:08:32
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:07:30
Parti de la Société Démocratique (PSD)	00:05:58
Parti de l'Action (PA)	00:05:57
Parti Démocrate National (PDN)	00:05:52
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:04:49
Parti Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	00:04:38
Parti Ennahda	00:03:38
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:02:47
Sans Appartenance Partisane (SAP)	00:02:26
Total	33:14:18

Annexe 6 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Amazighe
(Nombre de partis ayant pris la parole: 30 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	02:25:31
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:29:58
Union Constitutionnelle (UC)	01:16:30
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:11:06
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:09:37
Mouvement Populaire (MP)	01:02:08
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:58:03
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:39:11
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:37:23
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:19:11
Parti Travailleuse (PT)	00:16:07
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:15:23
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:13:16
Parti Ennahda	00:11:50
Parti Marocain Libéral (PML)	00:11:33
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:11:13
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:10:46
Parti Al Amal	00:08:56
Sans Appartenance Partisane (SAP)	00:08:17
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:08:05
Parti de l'Action (PA)	00:07:08
Parti Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	00:06:52
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:06:43
Parti de la Société Démocratique (PSD)	00:06:15
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:06:01
Parti Socialiste (PS)	00:05:33
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:04:34
Parti Démocrate National (PDN)	00:03:05
Parti Al Ahd Addimokrati	00:02:27
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	00:02:25
Parti du Centre Social (PCS)	00:01:18
Total	13:56:25

Annexe 7 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Chaîne Inter
(Nombre de partis ayant pris la parole: 09 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:27:55
Mouvement Populaire (MP)	00:52:40
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:35:01
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:32:04
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:31:43
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:22:38
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:15:03
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:08:39
Parti Al Ahd Addimokrati	00:03:10
Total	04:48:53

Annexe 8 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Médi 1 Sat
(Nombre de partis ayant pris la parole: 03 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:08:49
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:02:44
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:00:18
Total	00:11:51

Annexe 9 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Atlantic
(Nombre de partis ayant pris la parole: 06 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:09:59
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:25:48
Parti de l'Authenticité et de la Modernité (PAM)	00:21:02
Mouvement Populaire (MP)	00:20:54
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:15:58
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:02:02
Total	02:35:43

Annexe 10 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Aswat
(Nombre de partis ayant pris la parole: 12 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Authenticité et de la Modernité (PAM)	02:21:31
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	02:12:22
Sans Appartenance Partisane (SAP)	02:07:36
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	01:53:48
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:41:47
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:40:25
Union Constitutionnelle (UC)	01:02:36
Mouvement Populaire (MP)	00:28:02
Parti Travailleiste (PT)	00:16:14
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:11:04
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:10:58
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:08:43
Part Al Ahd Addimokrati	00:07:44
Total	14:22:50

Annexe 11 - Volumes horaires des partis politiques sur Cap Radio
(Nombre de partis ayant pris la parole: 10 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:42:40
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:37:59
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:37:31
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:34:58
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:26:22
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:22:03
Parti Socialiste (PS)	00:21:50
Parti Al Ahd Addimokrati	00:21:15
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:18:25
Mouvement Populaire (MP)	00:16:40
Total	04:39:43

Annexe 12 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Casa FM
(Nombre de partis ayant pris la parole: 14 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	03:09:15
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	02:22:19
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	02:22:02
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	02:21:38
Parti de l'Istiqlal (PI)	02:07:11
Union Constitutionnelle (UC)	01:45:56
Mouvement Populaire (MP)	01:28:33
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	00:41:55
Parti Travailleuse (PT)	00:32:35
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:23:37
Parti du Centre Social (PCS)	00:22:20
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:19:14
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:19:11
Parti Ennahda	00:15:48
Total	18:31:34

Annexe 13 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio MFM Atlas
(Nombre de partis ayant pris la parole: 24 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:45:09
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:10:28
Union Constitutionnelle (UC)	01:07:19
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:07:12
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:04:09
Mouvement Populaire (MP)	00:36:23
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:35:54
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:31:27
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	00:26:27
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:25:40
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:21:29
Parti Ennahda	00:20:48
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:20:04
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:18:12
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:17:28
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:16:29
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:15:37
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:13:04
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:12:44
Parti Marocain Libéral (PML)	00:11:52
Parti de l'Action (PA)	00:11:08
Parti Socialiste (PS)	00:10:33
Parti Al Ahd Addimokrati	00:08:22
Parti du Centre Social (PCS)	00:03:55
Total	12:11:53

Annexe 14 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio MFM Saïss
(Nombre de partis ayant pris la parole: 18 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:35:17
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:34:56
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:26:51
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:18:44
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:58:01
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:51:18
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:39:30
Union Constitutionnelle (UC)	00:35:28
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:31:51
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:29:55
Parti Marocain Libéral (PML)	00:27:54
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:25:52
Parti Travailleiste (PT)	00:24:36
Mouvement Populaire (MP)	00:21:59
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:19:20
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:17:51
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:17:46
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	00:00:44
Total	12:37:53

Annexe 15 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio MFM Souss
(Nombre de partis ayant pris la parole: 16 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:34:44
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:30:43
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:25:48
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:08:25
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:01:02
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:56:46
Parti Travailleiste (PT)	00:54:56
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:43:46
Mouvement Populaire (MP)	00:38:55
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:38:08
Parti Ennahda	00:36:29
Union Constitutionnelle (UC)	00:34:12
Parti Al Ahd Addimokrati	00:31:31
Parti Marocain Libéral (PML)	00:29:34
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:25:08
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:20:04
Total	13:30:11

Annexe 16 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Chada FM
(Nombre de partis ayant pris la parole: 24 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	02:02:50
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:45:28
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:41:41
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:24:00
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:21:54
Parti du Centre Social (PCS)	00:20:45
Mouvement Populaire (MP)	00:20:26
Union Constitutionnelle (UC)	00:20:23
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:20:05
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:19:54
Parti Travailleiste (PT)	00:19:37
Parti Al Amal	00:19:20
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:19:05
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:18:27
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:17:50
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:16:56
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:14:13
Parti Socialiste (PS)	00:14:04
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:13:57
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:13:08
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:12:26
Parti Ennahda	00:11:22
Parti Marocain Libéral (PML)	00:10:36
Parti Al Ahd Addimokrati	00:09:41
Total	10:28:08

Annexe 17 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Plus Agadir
(Nombre de partis ayant pris la parole: 17 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:27:24
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:54:02
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:46:45
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:34:35
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:31:47
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:30:23
Parti Travailliste (PT)	00:24:16
Union Constitutionnelle (UC)	00:23:48
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:23:28
Mouvement Populaire (MP)	00:23:22
Parti Ennahda	00:21:44
Parti Al Ahd Addimokrati	00:20:02
Parti Marocain Libéral (PML)	00:16:33
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:16:10
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:15:27
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:10:26
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:09:41
Total	08:09:53

Annexe 18 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Plus Marakech
(Nombre de partis ayant pris la parole: 24 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Union Constitutionnelle (UC)	02:09:44
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	01:30:26
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:23:51
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:15:13
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:55:43
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:43:34
Parti Travailleuse (PT)	00:34:20
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:32:55
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:31:33
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:23:57
Parti Al Amal	00:21:02
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:18:41
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:17:25
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:17:06
Parti du Centre Social (PCS)	00:16:55
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:16:24
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:16:01
Parti Ennahda	00:16:00
Parti Socialiste (PS)	00:14:13
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:14:01
Parti Al Ahd Addimokrati	00:12:48
Mouvement Populaire (MP)	00:12:38
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:09:51
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:09:17
Total	13:33:38

Annexe 19 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Laâyoune
(Nombre de partis ayant pris la parole: 03 partis)

Partis Politiques	Volume Horaire
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:23:56
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:13:02
Mouvement Populaire (MP)	00:07:15
Total	00:44:13

Annexe 20 - Volumes horaires de l'UGTM (Union Générale du Travail au Maroc)
sur les médias audiovisuels suivis

Média audiovisuel	Volume Horaire
TV Al Oula	01:04:52
Radio MFM Atlas	01:02:14
Radio MFM Souss	00:43:19
Radio MFM Saïss	00:43:19
Radio Casa FM	00:43:19
Radio Aswat	00:38:19
Radio Nationale	00:27:37
Radio Plus Marrakech	00:27:05
Radio Plus Agadir	00:24:43
TV 2M	00:16:44
Radio Amazighe	00:11:18
Total	06:42:49

**Annexe 21 - Volumes horaires de la CDT (Confédération Démocratique du Travail)
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Plus Agadir	01:34:30
Radio Chada FM	00:58:06
Radio MFM Souss	00:41:05
Radio Plus Marrakech	00:40:46
Radio Casa FM	00:35:23
Radio MFM Atlas	00:25:10
TV Laâyoune	00:23:38
Radio MFM Saïss	00:23:18
TV Al Oula	00:21:02
Cap Radio	00:13:14
Radio Nationale	00:13:08
Radio Amazighe	00:05:22
Total	06:34:42

**Annexe 22 - Volumes horaires de l'UNTM (Union Nationale du Travail au Maroc)
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Plus Agadir	01:26:03
Radio Casa FM	00:38:09
Radio Plus Marrakech	00:32:02
TV 2M	00:30:28
TV Al Oula	00:30:17
Radio MFM Atlas	00:30:09
Radio MFM Saïss	00:20:23
Radio Amazighe	00:19:29
Radio MFM Souss	00:16:50
Radio Nationale	00:14:18
Radio Aswat	00:03:39
Total	05:21:47

**Annexe 23 - Volumes horaires de l'UMT (Union Marocaine du Travail)
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Nationale	01:37:03
Radio Plus Marrakech	00:57:49
Radio MFM Atlas	00:41:35
Radio Plus Agadir	00:31:20
TV Al Oula	00:26:34
Radio Atlantic	00:23:44
TV 2M	00:16:54
Radio Amazighe	00:12:44
Cap Radio	00:05:22
Radio Aswat	00:02:24
Radio MFM Saïss	00:02:10
Total	05:17:39

**Annexe 24 - Volumes horaires de la FDT (Fédération Démocratique du Travail)
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Plus Agadir	01:14:33
TV Al Oula	01:03:56
TV 2M	00:35:38
Radio Aswat	00:29:05
Radio Plus Marrakech	00:24:22
Radio Nationale	00:23:22
Radio Amazighe	00:10:53
Radio MFM Atlas	00:04:58
Radio MFM Saïss	00:03:58
Radio MFM Souss	00:03:30
Total	04:34:15

**Annexe 25 – Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information
dans les médias audiovisuels à audience nationale**

Média/Audiovisuel/Magazine/ Catégorie	Gov. + Majorité	Opposition	PNR	Volume Horaire Quatre Parts
TV 2M Moubacharatan Maâkom (مباشرة معكم)	60,27%	39,73%	-	09:38:18
TV 2M Tiyarat (تيارات)	56,61%	43,39%	-	06:47:16
TV 2M Majallat Al Barlamane (مجلة البرلمان)	64,19%	35,81%	-	06:17:28
TV Al Oula Hiwar (حوار)	50,61%	49,39%	-	14:05:26
TV Al Oula Chou'oune Barlamania (شؤون برلمانية)	49,97%	50,03%	-	10:17:04
Radio Nationale Wijhatou Nadhar (وجهات نظر)	59,00%	41,00%	-	01:38:06
Radio Nationale Zamanou Assiyassa (زمن السياسة)	53,21%	41,84%	04,95%	09:19:06
Radio Nationale Min Kalbi Al Barlamane (من قلب البرلمان)	46,83%	53,17%	-	06:19:08
Radio Nationale Al Massae Assiyassi (المساء السياسي)	41,05%	47,69%	11,25%	06:51:10
Radio Amazighe Inghmissan N Lbarlaman (مجلة البرلمان-الريف)	61,53%	34,87%	03,59%	02:19:50
Radio Amazighe Inghmiss N Lbarlaman (مجلة البرلمان-سوس)	48,04%	43,68%	08,28%	03:15:12
Radio Amazighe Tasgount Lbarlaman (مجلة البرلمان-الأطلس)	41,33%	47,20%	11,46%	02:37:54
Radio Amazighe Agraou N Imalass (جلسة الأسبوع)	57,28%	42,72%	-	01:43:09
Radio Chaîne Inter Pile ou face	69,84%	30,16%	-	03:03:24

Annexe 25 Bis - Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information dans les médias audiovisuels à audience multirégionale

Média/Audiovisuel/Magazine/ Catégorie	Gov. + Majorité	Opposition	PNR	Volume Horaire Quatre Parts
Radio Atlantic Club d'Atlantic	71,42%	28,58%	-	02:43:25
Radio Atlantic Invité du Jour	82,17%	17,89%	-	03:26:49
Radio Aswat Al Mawiid Assiyassi (الموعود السياسي)	92,36%	07,64%	-	08:24:23
Radio Aswat Yaoumiyat Oulad Lblad 1 (يوميات أولاد البلاد 1)	67,59%	32,41%	-	02:39:43
Radio Aswat Spécial Elections Communales 09 (خاص عن الانتخابات الجماعية ل 2009)	41,16%	58,84%	-	03:38:26
Cap Radio A travers les provinces (عبر الأقاليم)	63,75%	36,25%	-	04:55:16
Cap Radio Intikhabat Wa Intidharat (انتخابات و انتظارات)	59,14%	40,86%	-	04:00:10

**Annexe 25 Ter – Equilibres politiques dans les principaux Magazines d'Information
dans les médias audiovisuels à audience « régionale »**

Média/Audiovisuel/Magazine/ Catégorie	Gov. + Majorité	Opposition	PNR	Volume Horaire Quatre Parts
Radio Casa FM Maâ Al Hadath (مع الحدث)	100,00%	-	-	02:31:02
Radio Casa FM Chou'oune (شؤون)	49,65%	50,35%	-	08:32:09
Radio Casa FM Intidharat Intikhabiya 09 (انتظارات انتخابية)	38,20%	38,06%	23,73%	05:22:32
Radio MFM Atlas Maâ Al Hadath Atlas (مع الحدث أطلس)	100,00%	-	-	02:31:02
Radio MFM Atlas Sawtou Al Mouwaten (صوت المواطن)	40,09%	59,91%	-	01:22:24
Radio MFM Atlas Intidharat Intikhabiya Atlas 09 (انتظارات انتخابية)	24,06%	46,90%	29,04%	07:04:20
Radio MFM Saïss Maâ Al Hadath Saïss (مع الحدث سايس)	100,00%	-	-	02:31:02
Radio MFM Saïss Intidharat Intikhabiya Saïss 09 (انتظارات انتخابية)	32,79%	39,91%	27,30%	08:58:17
Radio MFM Souss Maâ Al Hadath Souss (مع الحدث سوس)	100,00%	-	-	02:31:02
Radio MFM Souss Intidharat Intikhabiya Souss 09 (انتظارات انتخابية)	33,87%	50,21%	15,92%	09:00:56
Radio Chada FM Dayfoun Wa Kadiya (ضيف وقضية)	-	100,00%	-	01:16:00
Radio Chada FM Al Hadath Elections 09 (الحدث: انتخابات 09)	25,24%	44,47%	30,24%	06:52:37
Radio Plus Agadir Souss Hada Al Yaoum (سوس هذا اليوم)	89,44%	07,50%	03,07%	02:28:52
Radio Plus Agadir Likae Khass Elections 09 (لقاء خاص: انتخابات 09)	35,98%	45,99%	18,03%	05:30:22

Média/Audiovisuel/Magazine/ Catégorie	Gov. + Majorité	Opposition	PNR	Volume Horaire Quatre Parts
Radio Plus Marrakech Sawtou Al Moujtamaâ (صوت المجتمع)	40,96%	59,04%	-	01:47:54
Radio Plus Marrakech Marrakech Hada Al Yaoum (مراكش هذا اليوم)	41,74%	42,53%	15,73%	03:46:25
Radio Plus Marrakech Likae Khas Elections 2009 (لقاء خاص: انتخابات 2009)	23,23%	47,13%	29,64%	07:23:08

Le pluralisme politique dans les textes juridiques

Dahir

Préambule

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes;

Article 3:

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ; A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

Article 22:

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires:

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;
- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

Loi 77.03

Préambule

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de l'homme, notamment le respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

Article 3:

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

Article 4:

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

Article 8:

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent:

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

Article 9:

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

Article 48:

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à:

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

Annexe 27

DECISION DU CSCA N° 46-06 DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006) RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;

Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

Décide:

Préambule

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes:

Article 1

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

Article 2

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

Article 3

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

Article 4

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime.

Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

Article 5

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

Article 6

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d' « opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

Article 7

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

Article 8

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

Article 9

Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.

Article 10

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

Article 11

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

Article 12

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

Article 13

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

Article 14

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Nouredine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Oudie, Abdelmounïm Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

Pour le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Le Président

Ahmed Ghazali.